

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 894

14 septembre 2005

SOMMAIRE

Agri Top Holding S.A., Luxembourg	42890	LSF Wohnpark Investments, S.à r.l., Luxembourg . .	42911
Andbanc Global Management S.A., Senningerberg	42885	M.M.Warburg-Luxinvest S.A., Luxembourg	42903
Andbanc Global Management S.A., Senningerberg	42885	M.M.Warburg-Luxinvest S.A., Luxembourg	42902
Anglo American Luxembourg S.A., Luxembourg .	42908	Maitland Europe S.A., Luxembourg	42889
Anglo American Luxembourg S.A., Luxembourg .	42910	Maitland Europe S.A., Luxembourg	42889
Apollo EU II, S.à r.l., Luxembourg	42885	Maitland Europe S.A., Luxembourg	42889
Apollo EU II, S.à r.l., Luxembourg	42886	MH Invest, S.à r.l., Luxembourg	42891
Auditia S.A., Luxembourg	42894	Mondi Packaging Europe S.A., Luxembourg	42892
Black & White, S.à r.l., Mersch	42888	Mondi Packaging Europe S.A., Luxembourg	42894
Blocop Constructor, S.à r.l., Dudelange	42887	Montepaschi Luxembourg S.A., Luxembourg	42904
Blocop Constructor, S.à r.l., Dudelange	42888	Opta S.A., Capellen	42868
BPB Luxembourg S.A., Münsbach	42876	Opta S.A., Capellen	42868
Brigston International Luxembourg S.A., Müns- bach	42899	Pan European Health Food S.A., Münsbach	42904
Brigston International Luxembourg S.A., Müns- bach	42906	Pan European Health Food S.A., Münsbach	42904
Chilled Investments 2 S.A., Münsbach	42907	Realest Finance S.A., Luxembourg	42908
Chilled Investments 2 S.A., Münsbach	42907	Rescom S.A., Luxembourg	42905
Cocokamel S.A., Dippach	42889	Rescom S.A., Luxembourg	42905
EURO. FIN. PAR., European Financial and Part- ners S.A. Soparfi, Basbellain	42878	Rescom S.A., Luxembourg	42905
Finaco S.A.H., Strassen	42877	Rescom S.A., Luxembourg	42905
Financière Versailles, S.à r.l. Sub 1, Luxembourg .	42879	Rodelux S.A.H., Luxembourg	42907
Gérifonds Floor Fund Management Company (Luxembourg) S.A. Holding, Luxembourg	42866	Servigest S.A., Luxembourg	42882
Gérifonds Floor Fund Management Company (Luxembourg) S.A. Holding, Luxembourg	42867	Société d'Investissement de Howald S.A., Luxem- bourg	42895
Héritiers Jules Gales S.A., Luxembourg	42912	Solelec S.A., Esch-sur-Alzette	42888
HVB Industriebeteiligungsgesellschaft, S.à r.l., Lu- xembourg	42891	Sotraimo (Luxembourg) S.A., Mamer	42905
Jurilux, S.à r.l., Wiltz	42878	Tamsat Wireless Europe, S.à r.l., Luxembourg . .	42912
Kidder Investments Holding S.A., Luxembourg . .	42892	Tek.Com, S.à r.l., Luxembourg	42912
Kidder Investments Holding S.A., Luxembourg . .	42892	Troy II, S.à r.l., Luxembourg	42883
Kidder Investments S.A., Luxembourg	42892	Troy II, S.à r.l., Luxembourg	42884
Kidder Investments S.A., Luxembourg	42892	Troy III, S.à r.l., Luxembourg	42908
L.C.T. S.A., Mamer	42866	Troy Pik, S.à r.l., Luxembourg	42906
LSF PlattenB Investments, S.à r.l., Luxembourg . .	42911	Troy V, S.à r.l., Luxembourg	42910
LSF PlattenB Investments, S.à r.l., Luxembourg . .	42912	Troy, S.à r.l., Luxembourg	42911
LSF Wohnpark Investments, S.à r.l., Luxembourg	42911	Village Properties, S.à r.l., Luxembourg	42869
		Wood Optic Diffusion S.A., Hosingen	42883
		WPP Luxembourg Holdings Two, S.à r.l., Luxem- bourg	42900

L.C.T. S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem.
R. C. Luxembourg B 80.484.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00607, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 3 mai 2005.

Signature.

(035792.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2005.

GERIFONDS FLOOR FUND MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING,
Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 75.032.

L'an deux mille cinq, le treize avril.

Par-devant Nous Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GERIFONDS FLOOR FUND MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 75.032, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 mars 2000, publié au Mémorial C, numéro 358 du 18 mai 2000 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 12 juin 2003, publié au Mémorial C, numéro 727 du 9 juillet 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Annelise Charles, Employée à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jeff Schmit, Employé à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Patrick Lengler, Employé à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet unique, en dehors de l'administration de ses propres avoirs, la gestion et l'administration pour le compte des porteurs de parts d'un fonds commun de placement à compartiments multiples dénommé AMC FUND ainsi que l'émission des certificats représentatifs des parts de copropriété dans ledit Fonds commun de placement.

La société de gestion peut, en son nom propre pour le compte du Fonds et dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts accomplir tous actes d'administration et de gestion, notamment, et sans que cette énumération soit limitative, acheter, vendre, souscrire, échanger ou recevoir des valeurs mobilières quelconques, dans les limites autorisées par la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et exercer tous droits attachés directement ou indirectement aux avoirs du Fonds.

La société ne peut quant à ses propres avoirs exercer aucune activité de nature à l'exposer à un risque financier indépendant des charges inhérentes à la réalisation de son objet social. Elle ne peut notamment effectuer aucune opération de spéculation pour son propre compte, telles qu'opérations de report, option avec prime, ni contracter aucun emprunt sous quelque forme que ce soit.»

2) Modification du deuxième alinéa de l'article 12 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12. 2^e alinéa.** Le Conseil d'Administration peut également déléguer à un comité ainsi qu'à tout membre de ce comité une partie de ses attributions qui concernent la gestion et l'Administration du Fonds Commun de placement dénommé AMC FUND. Il fixe les rémunérations et indemnités des membres de ce comité.»

3) Modification de l'article 14 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 14.** Les administrateurs veillent à l'application du règlement de gestion, fixant les rapports entre la société de gestion et les porteurs de certificats représentatifs des parts de copropriété du Fonds Commun de Placement AMC FUND.

4) Modification de l'article 27 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 27.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, on se réfère aux dispositions des lois luxembourgeoises notamment à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.»

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet unique, en dehors de l'administration de ses propres avoirs, la gestion et l'administration pour le compte des porteurs de parts d'un fonds commun de placement à compartiments multiples dénommé AMC FUND ainsi que l'émission des certificats représentatifs des parts de copropriété dans ledit Fonds commun de placement.

La société de gestion peut, en son nom propre pour le compte du Fonds et dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts accomplir tous actes d'administration et de gestion, notamment, et sans que cette énumération soit limitative, acheter, vendre, souscrire, échanger ou recevoir des valeurs mobilières quelconques, dans les limites autorisées par la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et exercer tous droits attachés directement ou indirectement aux avoirs du Fonds.

La société ne peut quant à ses propres avoirs exercer aucune activité de nature à l'exposer à un risque financier indépendant des charges inhérentes à la réalisation de son objet social. Elle ne peut notamment effectuer aucune opération de spéculation pour son propre compte, telles qu'opérations de report, option avec prime, ni contracter aucun emprunt sous quelque forme que ce soit.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 12 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12. 2^e alinéa.** Le Conseil d'Administration peut également déléguer à un comité ainsi qu'à tout membre de ce comité une partie de ses attributions qui concernent la gestion et l'Administration du Fonds Commun de placement dénommé AMC FUND. Il fixe les rémunérations et indemnités des membres de ce comité.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 14.** Les administrateurs veillent à l'application du règlement de gestion, fixant les rapports entre la société de gestion et les porteurs de certificats représentatifs des parts de copropriété du Fonds Commun de Placement AMC FUND.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 27 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 27.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, on se réfère aux dispositions des lois luxembourgeoises notamment à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Charles, J. Schmit, P. Lengler, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 21 avril 2005, vol. 431, fol. 87, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 28 avril 2005.

A. Weber.

(035973.3/236/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

GERIFONDS FLOOR FUND MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING,

Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 75.032.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(035977.3/236/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

OPTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.
R. C. Luxembourg B 103.221.

L'an deux mille cinq, le douze avril.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société OPTA S.A., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Wiltz, en date du 17 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1304 du 21 décembre 2004, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.221.

L'assemblée est ouverte à 17.30 heures sous et choisit comme président/scrutateur Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Jessica Kiffer, employée privée, demeurant à Gosseldange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Le transfert du siège de la société de Wiltz à 8308 Capellen, 75, Parc d'activités et la modification subséquente de l'article 2 alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social de la société est établi à Capellen.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée général, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Wiltz à L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités et de modifier en conséquence l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

«**Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social de la société est établi à Capellen.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 17.45 heures.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent approximativement à 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. de Bien, J. Kiffer, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 14 avril 2005, vol. 319, fol. 36, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 3 mai 2005.

A. Holtz.

(036493.3/2724/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

OPTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.
R. C. Luxembourg B 103.221.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 2 mai 2005.

Pour la société

A. Holtz

(036494.3/2724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

VILLAGE PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 107.687.

 —
 STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-second of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Eddy Dôme, born in Waremmé (Belgium) on 16th August, 1965, residing at B-6600 Bastogne, 63, Marvie (Belgium);

2. Mr Bruno Beernaerts, born in Ixelles (Belgium) on 4th November, 1963, residing at B-6637 Fauvillers, 45, rue du Centre (Belgium),

both companies here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy (Belgium), by virtue of two proxies established under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single Shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and/or render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form whatsoever and proceed to the issuance of bonds and any other debt instrument, which may be convertible.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of VILLAGE PROPERTIES, S.à r.l.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Subscribed capital. The share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The

shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The members of the Board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not either Shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day management. The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the Managers are split in two categories, at least one Category A Manager and one Category B shall be present or represented. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified

did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

* Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;

* These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;

- * The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- * The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2005.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Eddy Dôme, prenamed	250 shares
2. Bruno Beernaerts, prenamed	250 shares
Total	500 shares

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated one thousand three hundred Euro.

Resolution of the shareholders

The shareholders resolve to:

1. Fix the number of Managers at 3;
2. Appoint the following persons without Category:
 - Mr Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), born in Ixelles (Belgium) on November 4th, 1963, residing at B-6637 Fauvillers, 45, rue du Centre (Belgium);
 - Mr David De Marco, directeur, born in Curepipe (Mauritius) on March 15th, 1965, residing at L-9186 Stegen, 12, route de Medernach;
 - Mr Alain Lam, auditor, born in Rose Hill (Mauritius), on February 28th, 1969, residing at L-7531 Mersch, 24, rue Docteur Ernest Feltgen.

The duration of the managers' mandate is unlimited.
3. Fix the address of the Company at Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1. M. Eddy Dôme, né à Waremme (Belgique) le 16 août 1965, demeurant à B-6600 Bastogne, 63, Marvie (Belgique);
2. M. Bruno Beernaerts, né à Ixelles (Belgique) le 4 novembre 1963, demeurant à B-6637 Fauvillers, 45, rue du Centre (Belgique),

tous deux ici représentés par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique) en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument de dette qui pourront être convertibles.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination VILLAGE PROPERTIES, S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et diminution du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant, sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion journalière. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, indemnisation. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- * Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- * Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- * Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- * Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Eddy Dôme, préqualifié	250 parts
2. Bruno Beernaerts, préqualifié	250 parts
Total	250 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cent Euro.

Décision des associés

Les associés décident de:

- Fixer le nombre de gérants à 3;
- Nommer les personnes suivantes en tant que Gérants sans catégorie:
 - Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), né à Ixelles (Belgique), le 4 novembre 1963, demeurant à B-6637 Fauvillers, 45, rue du Centre (Belgique);
 - Monsieur David De Marco, directeur, né à Curepipe (Ile Maurice), le 15 mars 1965, demeurant à L-9186 Stegen, 12, route de Medernach;
 - Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprise, né à Rose Hill (Ile Maurice), le 28 février 1969, demeurant à L-7531 Mersch, 24, rue Docteur Ernest Feltgen.
 La durée du mandat des gérants est illimitée.
- Fixer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, vol. 148S, fol. 20, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

J. Elvinger.

(037613.3/211/468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

BPB LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 62.518.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 février 2004 que Monsieur Dominik Mueser a démissionné de sa fonction d'administrateur et que Monsieur Joseph van Landeghem, demeurant au 28 Harmonielaan 2960 Brecht, Pays-Bas a été nommé nouvel administrateur.

Le nouvel administrateur termine le mandat de son prédécesseur.

Münsbach, le 29 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00480. – Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(035787.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2005.

FINACO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.172.

L'an deux mille cinq, le vingt janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FINACO S.A., ayant son siège social à L-8041 Bertrange, 224, rue des Romains, R.C. Luxembourg section B numéro 60.172, constituée suivant acte reçu le 1^{er} juillet 1997, publié au Mémorial C page 28.764 de 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Willem Van Cauter, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Strassen.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 125 (cent vingt-cinq) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Conversion de la devise du capital social et de la comptabilité de francs luxembourgeois en euros.
- 2.- Modification de l'article 3 des statuts pour refléter la décision prise.
- 3.- Confirmation du prolongement des mandats des administrateurs actuels.
- 4.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 5.- Transfert du siège social de la société à l'adresse suivante: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, et modification conséquent du 2^e paragraphe de l'article 1^{er} des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de francs luxembourgeois en euros au taux de conversion en zone Euro, tel que fixé officiellement le 31 décembre 1999 à EUR 1,-=LUF 40.3399,-, obtenant ainsi pour le capital social le montant arrondi de EUR 31.000,- (trente et un mille euros).

Cette conversion est à considérer comme effective à la date du 1^{er} janvier 2005.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) actions au porteur sans désignation de valeur nominale.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de confirmer le prolongement des mandats:

- des administrateurs actuels:

a) Monsieur Peter Marchand, administrateur de sociétés, né à Oostende (Belgique), le 5 décembre 1952, demeurant à L-8017 Strassen, 8, rue de la Chapelle;

b) Monsieur Rudolf Marchand, administrateur de sociétés, né à Oostende (Belgique), le 5 décembre 1952, demeurant à L-8017 Strassen, 8, rue de la Chapelle;

c) Monsieur Armand Marchand, administrateur de sociétés, née à Oostende (Belgique), le 14 décembre 1961, demeurant à B-8400 Oostende (Belgique), Europagalerij 2/34;

- de l'administrateur-délégué actuel:

Monsieur Peter Marchand, prénommé;

et ceci jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive, du commissaire aux comptes: Monsieur Guido Wathion, expert-comptable, demeurant à Bridel.

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes:

la société VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO, S.à r.l., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, et de modifier par conséquent le 2^e paragraphe de l'article 1^{er} des statuts, comme suit:

«Le siège social est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.
Signé: W. Van Cauter, H. Janssen, J. Elvinger.
Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, vol. 146S, fol. 90, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

J. Elvinger.

(036066.3/211/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

JURILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9511 Wiltz, 81, rue Aneschbach.

R. C. Luxembourg B 101.560.

Entre les soussignés:

- Monsieur Raif Jusufovic d'une part

et

- Madame Fatila Dudic, d'autre part,

Il a été exposé ce qui suit:

Monsieur Raif Jusufovic est propriétaire de 250 parts sociales de la société.

Monsieur Rizah Jusufovic est propriétaire de 250 parts sociales de la société.

Monsieur Raif Jusufovic cède et transporte, sous toutes les garanties ordinaires et de droit à Madame Fatila Dudic qui accepte, 250 parts sociales de la société.

Par la présente cession, Madame Fatila Dudic devient propriétaire des parts cédées à compter de ce jour avec tous les droits qui y sont attachés. Elle a droit notamment aux produits desdites parts, qui y sont attachés et qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

A cet effet, Monsieur Raif Jusufovic, partie cédante, subroge Madame Fatila Dudic, cessionnaire, dans tous les droits et actions résultant de la possession des parts cédées.

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix convenu entre les parties, prix que Monsieur Raif Jusufovic reconnaît avoir reçu et donne quittance.

Suite à la présente cession, le capital social est réparti comme suit:

Monsieur Rizah Jusufovic	250 parts sociales
Madame Fatila Dudic	250 parts sociales

Fait et signé en deux exemplaires, à Wiltz, le 4 avril 2005.

R. Jusufovic / F. Dudic

Le cédant / Cessionnaire

Enregistré à Diekirch, le 13 avril 2005, réf. DSO-BD00031. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901367.3/557/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 avril 2005.

EURO. FIN. PAR., EUROPEAN FINANCIAL AND PARTNERS S.A. SOPARFI, Société Anonyme.

Siège social: L-9942 Basbellain.

R. C. Luxembourg B 107.105.

Aujourd'hui, le 16 mars 2005.

S'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme EUROPEAN FINANCIAL AND PARTNERS S.A. SOPARFI, en abrégé EURO. FIN. PAR. S.A., savoir:

- Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à Siebenaler, Maison 20,

- Monsieur Edmund Kisters, employé privé, demeurant à L-9991 Weiswampach, 3, Cité Grait,

- La société à responsabilité limitée EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., avec siège à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

A l'unanimité des voix ils ont nommé administrateur-délégué Monsieur Paul Müller, préqualifié, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Ainsi décidé à Basbellain, le 16 mars 2005.

Signé: Müller, Kisters.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 avril 2005.

U. Tholl

Notaire

(901290.2/232/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 avril 2005.

FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. SUB 1, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 89.404.

In the year two thousand five, the twenty second day of April.
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the partners of FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. SUB 1 (the Company), a Luxembourg limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 89.404, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 24 September 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - n° 1632 of 14 November 2002.

The Meeting is chaired by Mr. Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg who appoints as Secretary, Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The Meeting appoints as Scrutineer the prenamed Rachel Uhl (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The partners, represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the partners and the members of the Bureau.

The proxies from the partners represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that 500 (five hundred) shares of the Company having each a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the partners represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by all the partners represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 40,000.- (forty thousand Euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to EUR 52,500.- (fifty-two thousand five hundred Euro) by way of issuance of 1,600 (one thousand six hundred) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;

3. Reduction of the share capital of the Company without repayment to the partners by an amount of EUR 20,100.- (twenty thousand one hundred Euro) in order to bring the share capital from an amount of EUR 52,500.- (fifty-two thousand five hundred Euro) represented by 2,100 (two thousand one hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to EUR 32,400.- (thirty-two thousand four hundred Euro) by way of the absorption of the Company's losses in an amount of EUR 20,100.- (twenty thousand one hundred Euro) and the subsequent cancellation of 804 (eight hundred and four) shares of the Company;

4. Subsequent amendment of article 8 of the Company's articles of association as a result of the decisions to be taken under items 2 and 3 above;

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any employee of AlterDomus to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares and the cancellation of the shares as per items 2. and 3. above in the share register of the Company;

6. Miscellaneous.

Then the Meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 40,000.- (forty thousand Euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to EUR 52,500.- (fifty-two thousand five hundred Euro) by way of issuance of 1,600 (one thousand six hundred) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

Third resolution

The Meeting further resolves to accept the subscriptions of the share capital increase of the Company and its full payment as follows and has agreed that all the new shares be subscribed by the partners listed in the table below:

Subscription - Payment

The partners of the Company declare to subscribe to the increase of the share capital of the Company represented by 1,600 (one thousand six hundred) shares, each having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) and fully pay up

such new shares in an aggregate nominal value of EUR 40,000.- (forty thousand Euro) by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 40,000.- (forty thousand Euro) which is evidenced to the notary.

The 1,600 (one thousand six hundred) shares have been subscribed and paid up as follows:

Partners	Shares subscribed	Payments (EUR)
1. P.A.I. EUROPE III - A FCPR	77	1,920.-
2. P.A.I. EUROPE III - B FCPR	806	20,160.-
3. P.A.I. EUROPE - C FCPR	582	14,560.-
4. P.A.I. EUROPE - D FCPR	122	3,040.-
5. P.A.I. EUROPE - D2 FCPR	13	320.-
Total	1,600	40,000.-

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Meeting resolves to reduce of the share capital of the Company by an amount of EUR 20,100.- (twenty thousand one hundred Euro) in order to bring the share capital from an amount of EUR 52,500.- (fifty-two thousand five hundred Euro) represented by 2,100 (two thousand one hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to EUR 32,400.- (thirty-two thousand four hundred Euro) by way of the absorption of the Company's losses in an amount of EUR 20,100.- (twenty thousand one hundred Euro) and the subsequent cancellation of 804 (eight hundred and four) shares of the Company.

The Meeting resolves to record that the share capital of the Company has been reduced by the cancellation of 804 (eight hundred and four) shares as follows:

Partners	Shares cancelled
1. P.A.I. EUROPE III - A FCPR	39
2. P.A.I. EUROPE III - B FCPR	405
3. P.A.I. EUROPE - C FCPR	293
4. P.A.I. EUROPE - D FCPR	61
5. P.A.I. EUROPE - D2 FCPR	6
Total	804

Fifth resolution

As a consequence of the second and third resolutions, the Meeting resolves to amend article 8 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 32,400.- (thirty-two thousand four hundred Euro), represented by 1,296 (one thousand two hundred ninety-six) shares, all with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.»

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any employee of AlterDomus to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares and the cancellation of the shares in the share register of the Company.

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. SUB 1 (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.404, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 24 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - n° 1632 du 14 novembre 2002.

La séance est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl, prénommée (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée).

Les associés représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes minutes après avoir été signée par les mandataires des associés et les membres du Bureau.

Les procurations émises par les associés représentés à la présente Assemblée resteront également annexées aux présentes minutes signées par toutes les parties.

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence, établie et certifiée par les membres du Bureau que 500 (cinq cent) actions de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après, sans convocation préalable, les associés représentés à l'Assemblée ayant décidé de se réunir après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par les associés représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 40.000,- (quarante mille euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) représenté par 500 (cinq cent) actions de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune à EUR 52.500,- (cinquante-deux mille cinq cents euros) par voie d'émission de 1.600 (mille six cent) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;

3. Réduction du capital social de la Société sans remboursement aux associés d'un montant de EUR 20.100,- (vingt mille cent euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant de EUR 52.500,- (cinquante-deux mille cinq cents euros) représenté par 2.100 (deux mille cent) actions de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune à EUR 32.400,- (trente-deux mille quatre cents euros) par voie d'absorption des pertes de la Société d'un montant de EUR 20.100,- (vingt mille cents euros) et l'annulation subséquente de 804 (huit cent quatre) actions de la Société;

4. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société suite aux résolutions prises aux points 2 et 3 ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications susmentionnées avec pouvoir et autorité à tout employé d'AlterDomus de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement émises et des actions annulées dans le registre des associés de la Société conformément aux points 2 et 3 ci-dessus;

6. Divers.

Après délibération, l'Assemblée adopte unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 40.000,- (quarante mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cent) actions de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune à EUR 52.500,- (cinquante-deux mille cinq cents euros) par voie d'émission de 1.600 (mille six cent) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter les souscriptions suivantes et le paiement entier du capital social de la manière suivante et a accepté que les nouvelles actions soient souscrites par les associés listés dans le tableau ci-dessous:

Souscription - Paiement

Les associés de la Société déclarent souscrire à l'augmentation de capital de la Société représentée par 1.600 (mille six cent) actions, chacune ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) et payer ces nouvelles actions ayant une valeur nominale totale de EUR 40.000,- (quarante mille euros) par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 40.000,- (quarante mille euros) documenté au notaire.

Les 1.600 (mille six cent) actions ont été souscrites et payées de la manière suivante:

Associés	Actions souscrites	Paiements (EUR)
1. P.A.I. EUROPE III - A FCPR	77	1.920,-
2. P.A.I. EUROPE III - B FCPR	806	20.160,-
3. P.A.I. EUROPE - C FCPR	582	14.560,-
4. P.A.I. EUROPE - D FCPR	122	3.040,-
5. P.A.I. EUROPE - D2 FCPR	13	320,-
Total	1.600	40.000,-

Le montant de l'augmentation du capital social est désormais à la libre disposition de la Société, preuve de quoi a été fournie au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 20.100,- (vingt mille cent euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant de EUR 52.500,- (cinquante-deux mille cinq cents euros) représenté par 2.100 (deux mille cent) actions de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune à EUR 32.400,- (trente-deux mille quatre cents euros) par voie d'absorption des pertes de la Société d'un montant de EUR 20.100,- (vingt mille cent euros) et l'annulation subséquente de 804 (huit cent quatre) actions de la Société.

L'Assemblée décide d'enregistrer que le capital social de la Société a été réduit par l'annulation de 804 (huit cent quatre) actions de la manière suivante:

Associés	Actions annulées
1. P.A.I. EUROPE III - A FCPR	39
2. P.A.I. EUROPE III - B FCPR	405
3. P.A.I. EUROPE - C FCPR	293
4. P.A.I. EUROPE - D FCPR	61
5. P.A.I. EUROPE - D2 FCPR	6
Total	804

Cinquième résolution

En conséquence de la deuxième et troisième résolution, l'Assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 32.400,- (trente-deux mille quatre cents euros), représenté par 1.296 (mille deux cent quatre-vingt-seize) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède et de donner pouvoir et autorité à tout employé d'AlterDomus de procéder pour le compte de la Société et du Conseil d'Administration à l'enregistrement des actions nouvellement émises et des actions annulées dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à deux mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2005, vol. 24CS, fol. 32, case 11. – Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

J. Elvinger.

(035919.3/211/225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

SERVIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 80.516.

Rapport de la réunion du Conseil d'Administration tenue à 9 heures, le 20 avril 2005

Après discussion pleine et entière, le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Résolutions

1. De transférer le siège social de la société avec effet immédiat au 8, rue Dicks à Luxembourg.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, la réunion a été close par son président à 9.15 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04347. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036135.3/766/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

WOOD OPTIC DIFFUSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, 11A, Op der Hei.
R. C. Luxembourg B 93.658.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2004

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2004 que les actionnaires ont pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne décharge aux administrateurs en fonction et à l'administrateur démissionnaire en date du 8 septembre 2003, Madame Myriam Pitassi, pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé, ainsi qu'au Commissaire pour l'exécution de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, pour l'exercice 2004, le mandat du Commissaire, soit:

* Monsieur Alain Kohnen, Réviseur d'entreprises, L-9991 Weiswampach.

Cette résolution est prise à l'unanimité des voix.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie, pour autant que de besoin, la nouvelle adresse du siège social de la société qui est fixée au numéro 11A, Op der Hei, au lieu du numéro 6A, Op der Hei, suite à l'attribution de nouveaux numéros de, rue par les autorités locales.

Cette résolution est prise à l'unanimité des voix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 mars 2005.

Pour WOOD OPTIC DIFFUSION S.A., Société Anonyme

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 17 mars 2005, réf. DSO-BC00199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(901277.4/667/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 avril 2005.

**TROY II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TROY, S.à r.l.).**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 93.039.

In the year two thousand and five, on the twenty-nine of March.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) TPG PARTNERS IV LP, having its registered office, Corporation Trust Center, 12900, Orange Street, Wilmington County of New Castle Delaware USA, file number 3717485 (TPG), and

2) APAX WW NOMINEES LTD, a limited company governed by the laws of England and Wales, with registered office 15, Portland Place, London WIB 1PT UK, companies house number 04693597 (APAX);

both here represented by Maître Isabelle Lux, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 29 March 2005, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing parties holding all the five hundred (500) shares and being thus the sole shareholders of TROY, S.à r.l. (the Company), incorporated by deed of notary Jacques Delvaux on the 6 March 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations on the 13 May 2003, page 24754, n° 516, which deed had been amended by a deed of the undersigned notary dated 17 March 2005, not yet published, having its registered office in L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri, registered with the Luxembourg Company and trade register under number B 93.039.

The appearing parties representing the entire share capital of the Company took the following resolution:

First resolution

The shareholders decide unanimously to change article 4 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination TROY II.»

Second resolution

The shareholders decide unanimously to remove all existing managers of the Company and to appoint with immediate effect Mr Guy Harles, lawyer, born 4 May 1955 in Luxembourg, residing in Luxembourg as class A manager and Mr Jean-Marc Ueberecken, born 31 May 1972 in Luxembourg, residing in Luxembourg as class B manager of the Company.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) TPG PARTNERS IV LP, having its registered office, Corporation Trust Center 12900, Orange Street, Wilmington County of New Castle Delaware USA, enregistré sous le numéro 3717485 (TPG),

et

2) APAX WW NOMINEES LTD, a limited company governed by the laws of England and Wales, with registered office 15, Portland Place, London WIB 1PT UK, portent le numéro du Companies House 04693597 (APAX);

tous deux représentées par Maître Isabelle Lux, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 mars 2005. La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les sociétés comparantes détenant toutes les cinq cent parts sociales et étant ainsi les seuls associés de TROY, S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée, constituée suivant un acte passé devant le notaire Jacques Delvaux en date du 6 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 mai 2003, page 24754, n° 516, modifié par acte du 17 mars 2005 passé devant le notaire instrumentant et qui n'est pas encore publié, dont le siège social est sis au 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 93.039.

Les sociétés comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident à l'unanimité de modifier l'article 4 des statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

«**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination sociale TROY II.»

Seconde résolution

Les associées décident à l'unanimité de modifier révoquer les gérants actuellement en place et de nommer avec effet immédiat M. Guy Harles, avocat à la Cour, né le 4 mai 1955 au Luxembourg, résidant au Luxembourg comme gérant A et M. Jean-Marc Ueberecken, né le 31 mai 1972 au Luxembourg, résidant au Luxembourg comme gérant classe B de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Lux, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, vol. 147S, fol. 67, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2005.

J. Delvaux.

(036239.3/208/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

TROY II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 93.039.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 mars 2005, actée sous le n° 172 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(036242.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

**ANDBANC GLOBAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. REIG GLOBAL MANAGEMENT S.A.).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Hoehenhof.
R. C. Luxembourg B 51.652.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00015, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANDBANC GLOBAL MANAGEMENT S.A.
THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(035488.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2005.

**ANDBANC GLOBAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. REIG GLOBAL MANAGEMENT S.A.).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Hoehenhof.
R. C. Luxembourg B 51.652.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 avril 2005

Josep Garcia Nebot, Oriol Ribas Duro, Jan-Olaf Sipkes et Miquel Noguer Alonso sont nommés Administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2006.

PricewaterhouseCoopers sont nommés Réviseurs d'Entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANDBANC GLOBAL MANAGEMENT S.A.
THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00017. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035491.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2005.

**APOLLO EU II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 15,000.-.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 106.475.

In the year two thousand and five, on ninth of February.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a Luxembourg public limited liability company having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 37.974 (the «Sole Shareholder»);

Acting in its capacity as Sole Shareholder of APOLLO EU II, S.à r.l., a private limited liability company incorporated on 2 February 2005 under Luxembourg law, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and which registration with the Luxembourg register of commerce and companies is pending (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have not been amended since its incorporation.

Hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 16 of the Articles and of articles 193-195 and 200-1 of Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Resolutions

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously and in compliance with article 16 of the Articles:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the nominal value of the existing shares representing the share capital of the Company and to replace each existing share with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) by 2 (two) new shares with a par value of fifty Euro (EUR 50.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles regarding the issued share capital of the Company so as to reflect the taken decision and which shall read as follows:

«The Company's corporate capital is fixed at fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) represented by three hundred (300) ordinary shares (herein referred to as «Ordinary Shares»), with a par value of fifty Euro (EUR 50.-) each.»

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le neuf février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.974 (l'«Associé Unique»);

En qualité d'Associé Unique d'APOLLO EU II, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée le 2 février 2005, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 1025 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'inscription auprès du registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»);

Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 16 des Statuts de la Société et aux articles 193 à 195 et 200-1 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Résolutions

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité en application de l'article 16 des Statuts:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la valeur nominale des parts sociales existantes représentant le capital social de la Société et de remplacer chaque Part Sociale existante d'une valeur nominale de cent Euro (100,- EUR) par 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euro (50,- EUR), chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts relatif au capital social souscrit de la Société afin de refléter la décision prise, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social est fixé à quinze mille Euro (15.000,- EUR) représenté par trois cents (300) parts sociales ordinaires (ci-après reprises comme «Parts Ordinaires»), avec une valeur nominale de cinquante Euro (50,- EUR), chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, vol. 147S, fol. 9, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

J. Elvinger.

(036549.3/211/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

APOLLO EU II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 106.475.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le notaire Joseph Elvinger

Signature

(036552.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

**BLOCOP CONSTRUCTOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. VERSATILE, S.à r.l.).**

Siège social: L-3593 Dudelange, 229, route de Volmerange.
R. C. Luxembourg B 87.394.

L'an deux mille cinq, le vingt avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Antonio Rubem Sousa Rodrigues, commerçant, né à Mazedo (Portugal), le 11 mai 1948, demeurant à L-3841 Schifflange, 101, rue de Hedange.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée VERSATILE, S.à r.l., avec siège social à L-3841 Schifflange, 101, rue de Hedange,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.394,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1137 du 27 juillet 2002,

dont le capital social est de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Lequel comparant prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Monsieur Antonio Rubem Sousa Rodrigues, prénommé, déclare céder vingt (20) parts sociales à Monsieur Filipe Martins de Almeida Borges, charpentier, né à Sobral/Mortagua (Portugal), le 16 novembre 1975, demeurant à L-5690 Ellange, 8, rue de Erpeldange, ici présent, ce acceptant, au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance et quatre-vingts (80) parts sociales à Monsieur Nuno Filipe Gameiro dos Santos, ouvrier, né à Urqueira (Portugal), le 20 février 1974, demeurant à L-4025 Esch-sur-Alzette, 2, route de Belvaux, ici présent, ce acceptant, au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance.

Monsieur Antonio Rubem Sousa Rodrigues, prénommé, gérant la société déclare accepter ces cessions de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil n'est plus nécessaire.

Suite aux cessions de parts qui précèdent les parts sociales sont détenues comme suit:

1. Monsieur Filipe Martins de Almeida Borges, prénommé, vingt parts sociales	80
2. Monsieur Nuno Filipe Gameiro dos Santos, prénommé, quatre-vingts parts sociales	20
Total: cent parts sociales	<u>100</u>

Ensuite les associés se considérant comme réunis en assemblée générale extraordinaire prient le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

1. Les associés décident de modifier la dénomination de la société en BLOCOP CONSTRUCTOR, S.à r.l., de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BLOCOP CONSTRUCTOR, S.à r.l.

2. Les associés décident de modifier l'objet social de la société, de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet la réalisation de tous travaux en matière de construction, de terrassements, de toiture, de carrelage et tous travaux de plafonnage et de façade.

Elle a encore pour objet la conception, la réalisation, l'achat, la vente, l'importation, l'exportation en gros et en détail de tout matériel, objet ou produit de construction ou de décoration.

La société pourra en outre réaliser l'achat, la vente, la location, la promotion immobilière ainsi que la gérance et l'administration de biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

3. Les associés décident de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle L-3841 Schifflange, 101, rue de Hedange, à L-3593 Dudelange, 229, route de Volmerange, de sorte que le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. 1^{er} alinéa. Le siège social de la société est fixé à Dudelange.

4. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Antonio Rubem Sousa Rodrigues, prénommé, en tant que gérant de la société.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

5. Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Filipe Martins de Almeida Borges, charpentier, né à Sobral/Mortagua (Portugal), le 16 novembre 1975, demeurant à L-5690 Ellange, 8, rue de Erpeldange.

6. Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Nuno Filipe Gameiro dos Santos, ouvrier, né à Urqueira (Portugal), le 20 février 1974, demeurant à L-4025 Esch-sur-Alzette, 2, route de Belvaux.

7. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. R. Sousa Rodrigues, F. M. Almeida Borges, N. F. Gameiro Dos Santos, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 avril 2005, vol. 906, fol. 62, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 avril 2005.

F. Kessler.

(036186.3/219/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

**BLOCOP CONSTRUCTOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. VERSATILE, S.à r.l.).**

Siège social: L-3593 Dudelange, 229, route de Volmerange.

R. C. Luxembourg B 87.394.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 avril 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 avril 2005.

F. Kessler.

(036189.3/219/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

SOLELEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 91.565.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 mai 2004 que:

1) les mandats des administrateurs:

- Monsieur Charles Brenez, né le 8 septembre 1945 à Uccle (B), et demeurant à B-1420 Braine-L'Alleud, 51, Pergère,
- Monsieur Luc De Winter, né le 1^{er} janvier 1948 à Ninove (B), et demeurant à B-9831 Sint-Martens-Latem, 8, Voor-
delaan,

- Monsieur Jean Ceuppens, né le 21 août 1952 à Bruxelles (B), et demeurant à B-1420 Braine-L'Alleud, 59, rue de
Caraute,

sont renouvelés pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de mai 2007.

2) Monsieur Pierre Fabeck, ingénieur, né le 5 décembre 1952 à Kamina (Rép. Congo), et demeurant à B-1180 Uccle,
26A, avenue de la Sapinière, est nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale de mai 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 septembre 2004 que:

1) Monsieur Charles Brenez démissionne de ses fonctions d'administrateur et de président du conseil d'administra-
tion

2) Monsieur Luc de Winter, né le 1^{er} janvier 1948 à Ninove (B), et demeurant à B-9831 Sint-Martens-Latem, 8, Voor-
delaan, administrateur actuellement en fonction, est nommé président du conseil d'administration en remplacement de
Monsieur Charles Brenez.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD01994. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(901328.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 avril 2005.

BLACK & WHITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 34, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 48.943.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00331, a été déposé au registre
de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

(037074.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

MAITLAND EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 88.645.

Le bilan au 30 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2005, réf. LSO-BD05653, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036102.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

MAITLAND EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 88.645.

Le bilan au 30 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2005, réf. LSO-BD05654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036098.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

MAITLAND EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 88.645.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 15 avril 2005:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la prochaine l'assemblée générale ordinaire, à savoir:

Administrateurs:

- Rory K. Kerr, 16, Windsor Place, Dublin2, Irlande;
- Alan D. Butler, Falcon Cliff, Douglas EV199 1 EP, Ile de Man;
- Steven Georgala, 35, rue la Boétie, F-75008 Paris.

Commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., 2, rue de l'Avenir, L-1 147 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2005, réf. LSO-BD05651. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036096.3/631/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

COCOKAMEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 52, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.191.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COCOKAMEL S.A., avec siège social à L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 60.191, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 21 juillet 1997, publié au Mémorial C, numéro 609 du 4 novembre 1997 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 28 mai 2003, publié au Mémorial C, numéro 719 du 8 juillet 2003, et le capital social a été converti en euros suivant acte sous seing privé, en date du 5 février 2001, publié au Mémorial C, numéro 784 du 20 septembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Hautecouverture, administrateur de société, demeurant à Pierrepont (France),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Noëlle Marchetti, vendeuse, demeurant à Dippach.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy, à L-4972 Dippach, 52, route de Luxembourg, et modification subséquente du premier alinéa des articles 2 et 13 des statuts.

2) Modification de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet le commerce de moyens de transport automoteurs.

En outre la société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.»

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy, à L-4972 Dippach, 52, route de Luxembourg.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa des articles 2 et 13 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège de la société est établi à Dippach.»

«**Art. 13. 1^{er} alinéa.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième mardi du mois de mai, à 10:00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet le commerce de moyens de transport automoteurs.

En outre la société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Hautecouverture, P. Pierrard, N. Marchetti, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 27 avril 2005, vol. 431, fol. 90, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Leyers.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 2 mai 2005.

A. Weber.

(035960.3/236/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

AGRI TOP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 63.113.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2005, réf. LSO-BD06160, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Pour la société

Signature

(036874.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

MH INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 5, rue du Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 106.104.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2005

En date du 28 avril, 2005, l'associé-gérant unique de la société à responsabilité limitée MH INVEST, S.à r.l., Monsieur Michael Huges a décidé le transfert du siège social de la société du 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg au: 5, rue du Kirchberg, L-1858 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

MH INVEST, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00081. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(036841.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

HVB INDUSTRIEBETEILIGUNGSGESELLSCHAFT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
H. R. Luxemburg B 91.810.

Im Jahre zweitausendfünf, am achten April.

Vor Uns, Maître Paul Bettingen, mit Amtssitz in Niederanven.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft BAYERISCHE HYPO- UND VEREINSBANK AG, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in D-80311 München, am Tucherpark 14, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts München HRB 42148, hier vertreten durch Frau Chantal Jung-Baum, Bankangestellte, wohnhaft in Huncherange, Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmachterteilung, ausgestellt am 6. April 2005.

Die besagte Vollmacht, wird, nachdem sie durch den Bevollmächtigten, handelnd wie vorerwähnt, und den unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet wurde, dieser Urkunde als Anlage beigefügt bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die vorbenannte Aktiengesellschaft BAYERISCHE HYPO- UND VEREINSBANK AG ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HVB INDUSTRIE-BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT, S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 91.810, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Joseph Elvinger, Notar, mit Amtssitz in Luxemburg, in Vertretung von Maître Frank Baden, Notar, mit Amtssitz in Luxemburg, am 5. Februar 2003, im Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 315 vom 24. März 2003 veröffentlicht, (nachfolgend «die Gesellschaft»).

Die erschienene Person, vertreten wie vorerwähnt, hat in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft HVB INDUSTRIEBETEILIGUNGSGESELLSCHAFT, S.à r.l. den unterzeichneten Notar ersucht folgenden Beschluss zu beurkunden:

Einzigter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, einen zusätzlichen Absatz 8 in Artikel 12 (in fine) der Gesellschaftssatzung einzuführen, mit folgendem Wortlaut:

«Vorschüsse auf Dividenden können unter folgenden Bedingungen ausgezahlt werden:

1. Trimestrielle oder semestrielle Aufstellungen der Aktiva und Passiva der Gesellschaft werden erstellt;
2. Diese Aufstellungen zeigen einen Gewinn einschließlich den Gewinnvortrag aus dem Vorjahr;
3. Der Beschluss, Vorschüsse auf Dividenden auszuschütten, wird von den Geschäftsführern getroffen, wenn ausreichende Bargeldmittel zur Verfügung stehen. Andernfalls muss der Beschluss von dem Gesellschafter getroffen werden.»

Kosten

Die von der Gesellschaft getragenen Ausgaben, Kosten, Gebühren und sonstigen Aufwendungen aller Art, die durch diese Handlungen anfallen, werden auf ungefähr achthundert Euro (EUR 800.-) geschätzt.

Aufgenommen in Senningerberg, an dem zu Beginn dieses Dokuments bezeichneten Datum.

Nach Vorlesung des Dokumentes an die erschienene Person, hat diese gemeinsam mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: C. Jung-Baum, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, vol. 147S, fol. 77, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Für gleichlautende Kopie ausgestellt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 4. Mai 2005.

P. Bettingen.

(036410.2/202/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

KIDDER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.822.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Signature.

(036868.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

KIDDER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.822.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Signature.

(036869.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

KIDDER INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 89.758.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Signature.

(036870.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

KIDDER INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 89.758.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01035, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Signature.

(036871.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

MONDI PACKAGING EUROPE, Société Anonyme.

Registered office: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 58.336.

In the year two thousand and five, on the twenty-second of April.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the denomination of MONDI PACKAGING EUROPE, R. C. Luxembourg B 58.336, and having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated February 21, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 307 of June 19, 1997.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the undersigned notary, dated April 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1069 of July 12, 2002.

The meeting begins at nine thirty a.m., Mrs Lynsey Blair, private employee, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the sixty million twenty-five thousand (60,025,000) shares of a par value of two US dollars (USD 2.-) each representing the total capital

of one hundred twenty million and fifty thousand US dollars (USD 120,050,000.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, all the shareholders having agreed to meet without prior notice.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders all represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxies, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change the date of the annual General Meeting from the last Thursday in the month of April each year at 9.30 a.m. to the last Wednesday in the month of June at 10.30 a.m.
2. Subsequent amendment of Article 23.1 of the Articles of Incorporation.
3. Amendment of Article 16.4 of the Articles of Incorporation of the Company so that the quorum for a meeting of the Directors is 2.
4. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolves to change the date of the annual General Meeting from the last Thursday in the month of April each year at 9.30 a.m. to the last Wednesday in the month of June at 10.30 a.m.

As a consequence, Article 23.1 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 23.1.** A General Meeting shall be held at the Registered Office on the last Wednesday in the month of June at 10.30 a.m. or at any other place indicated in the convening notice of the meeting. If this day is not a Business Day, the meeting will take place on the first Business Day thereafter at the same time.»

Second resolution

The General Meeting resolves to amend Article 16.4 of the Articles of Incorporation which shall henceforth have the following wording:

«**Art. 16.4.** The Directors may meet together for the despatch of business, adjourn, and otherwise regulate their meetings as they think fit, provided at all times there is a quorum of at least two Directors present in person or by proxy and that a majority of the Directors so present or represented is comprised of Directors who are not present in the United Kingdom.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at nine forty-five a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de MONDI PACKAGING EUROPE, R. C. Luxembourg B 58.336, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 307 du 19 juin 1997.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1069 du 12 juillet 2002.

La séance est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Madame Lynsey Blair, employée privée, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les soixante millions vingt-cinq mille (60.025.000) actions d'une valeur nominale de deux dollars US (USD 2,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent vingt millions cinquante mille dollars US (USD 120.050.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures de la mandataire des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du dernier jeudi du mois d'avril de chaque année à 9.30 heures au dernier mercredi du mois de juin à 10.30 heures.
2. Modification subséquente de l'article 23.1 des statuts.
3. Modification de l'article 16.4 des statuts de sorte que le quorum pour une réunion des administrateurs est de 2.
4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du dernier jeudi du mois d'avril de chaque année à 9.30 heures au dernier mercredi du mois de juin à 10.30 heures.

En conséquence, l'article 23.1 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 23.1.** Une Assemblée Générale sera tenue au siège social le dernier mercredi du mois de juin à 10.30 heures ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation à l'Assemblée. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable suivant à la même heure.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 16.4 des statuts lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 16.4.** Les Administrateurs peuvent se réunir pour expédier les affaires, ajourner leurs réunions et autrement les réglementer comme ils l'entendent, à condition qu'il y ait toujours un minimum d'au moins deux Administrateurs présents en personne ou par mandataire et que la majorité des Administrateurs ainsi présents ou représentés soit composée d'Administrateurs qui ne sont pas présents dans le Royaume-Uni.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à neuf heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Blair, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, vol. 148S, fol. 3, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(036900.2/230/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

**MONDI PACKAGING EUROPE, Société Anonyme,
(anc. MMP LUXEMBOURG FINANCE).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R. C. Luxembourg B 58.336.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 569 du 22 avril 2005 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(036901.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

AUDITIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1159 Luxembourg, 6, rue d'Avalon.

R. C. Luxembourg B 89.500.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2005, réf. LSO-BD06164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Pour la société

(036872.3/1091/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

SOCIETE D'INVESTISSEMENT DE HOWALD S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 56.723.

Im Jahre zweitausendundfünf, den vierzehnten April, um 10.30 Uhr.
Vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Capellen.

Treten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, die Aktionäre der Aktiengesellschaft SOCIETE D'INVESTISSEMENT DE HOWALD S.A., mit Sitz in L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter Sektion B Nummer 56.723 (hiernach die Gesellschaft), gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler mit Amtswohnsitz in Luxemburg-Bonnevoie, am 29. Oktober 1996, veröffentlicht im Mémorial des Großherzogtums Luxemburg, Sammlung der Vereinigungen und Gesellschaften, Nummer 6 vom 8. Januar 1997.

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph Elvinger, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 10. Oktober 2000, veröffentlicht im Mémorial des Großherzogtums Luxemburg, Sammlung der Vereinigungen und Gesellschaften, Nummer 280 vom 19. April 2001, sowie gemäß privatschriftlicher Urkunde vom 27. Februar 2001, veröffentlicht im Mémorial des Großherzogtums Luxemburg, Sammlung der Vereinigungen und Gesellschaften, Nummer 829 vom 1. Oktober 2001.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr André Marc, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, welcher Herrn Christian Jungers, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, zum Schriftführer bestellt.

Die Versammlung bestimmt zur Stimmzählerin Fräulein Tanja Colbett, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste wurde von den Aktieninhabern beziehungsweise deren Vertretern sowie von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes unterzeichnet, und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Ebenso bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden, die ordnungsgemäß durch die Erschienenen und den instrumentierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

II. In Anbetracht der Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktieninhaber ist die Generalversammlung regelmäßig zusammengesetzt und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen.

III. Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Abänderung des Gesellschaftszweckes.
2. Abänderung der Satzung der Gesellschaft in ihrer Gesamtheit, wie sie als vorgeschlagene Neufassung den Aktionären vorab zugegangen ist.

Mit dem Ziel, die Gesamtfassung der Satzung in deutscher Sprache neu zu formulieren, hat die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom heutigen Tage einstimmig nachfolgende Beschlüsse angenommen und ersucht den amtierenden Notar, diese notariell zu beurkunden.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den Gesellschaftszweck, wie in Artikel 4 der Satzung vorgesehen, abzuändern. Unter Berücksichtigung der Neufassung der Satzung, wie im zweiten Beschluss vorgesehen, wird der entsprechende neue Wortlaut der Satzung an dieser Stelle nicht wiedergegeben.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die Satzung der Gesellschaft in ihrer Gesamtheit, wie sie als vorgeschlagene Neufassung den Aktionären vorab zugegangen ist, abzuändern.

Der Wortlaut der neuen Gesellschaftssatzung ist demnach folgender:

I. Form, Bezeichnung, Zweck, Sitz und Dauer der Gesellschaft

Art. 1. Es besteht zwischen den Zeichnern und allen denen, die künftig Aktionäre werden, eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht mit der Bezeichnung SOCIETE D'INVESTISSEMENT DE HOWALD S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg. Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Sofern außerordentliche Ereignisse, insbesondere politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur einzutreten drohen oder eingetreten sind, die drohen die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und ausländischen Staaten zu beeinträchtigen, so ist neben der Generalversammlung auch der Verwaltungsrat befugt, den Sitz der Gesellschaft nach Maßgabe der in Luxemburg geltenden Rechtsvorschriften vorübergehend in einen anderen Staat zu verlegen und die Verlegung ausländischen Behörden oder anderen zur Kenntnis zu bringen. Die Nationalität der Gesellschaft bleibt, unbeeinträchtigt von einer derartigen vorübergehenden Sitzverlegung, luxemburgisch. Solcher Beschluss wird dritten durch eines der zur täglichen Geschäftsführung beauftragten Organe der Gesellschaft zu Kenntnis gebracht.

Art. 3. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet. Sie kann vorzeitig aufgelöst werden.

Art. 4. Der Gesellschaftszweck ist der Erwerb, der Verkauf, die Verwaltung, der Betrieb, die Vermietung und die Entwicklung von Immobilienobjekten, die sich im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland befinden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland sämtliche Urkunden, Verträge, oder kommerzielle, industrielle, oder finanzielle Handlungen hinsichtlich beweglicher oder unbeweglicher Sachen, die sich unmittelbar oder mittelbar auf den vorgenannten Zweck beziehen, oder die dessen Entwicklung und Verwirklichung erleichtern, zu erledigen.

Die Gesellschaft kann Beteiligungen an luxemburgischen und ausländischen Unternehmen mit gleichen oder ähnlichen Geschäftszwecken erwerben, durch Ankauf und Zeichnung von Aktien, Gutscheinen, Schuldverschreibungen und anderen Arten von Wertpapieren oder in anderer Art und Weise.

Die Gesellschaft darf nicht mehr als drei Vermögensgegenstände im Sinne des deutschen Investmentgesetzes halten. Sie darf ein Grundstück nur erwerben, wenn der dem Umfang der Beteiligung entsprechende Wert der Immobilie fünfzehn (15) Prozent des Wertes des Immobilien-Sondervermögens nicht übersteigt.

II. Kapital der Gesellschaft

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf einemillioneinhundertfünfzehntausend fünfhunderteinundzwanzig Euro (EUR 1.115.521,-) und ist in fünfundvierzigtausend (45.000) Aktien ohne Nennwert eingeteilt.

Das gezeichnete Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden durch Beschluss der Generalversammlung, der unter den für eine Satzungsänderung vorgeschriebenen Anwesenheits- und Mehrheitsbedingungen getroffen wird.

Die Gesellschaft kann ihre Aktien mittels ihrer freien Rücklagen zurückkaufen, unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 u. ff. des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Art. 6. Im Falle der Ausgabe neuer Aktien gegen Bar- oder Sacheinlagen oder nach Umwandlung von freien Rücklagen in Aktienkapital, sowie im Falle der Ausgabe von Genussrechten haben die Gesellschafter ein Vorzugsrecht auf Zuteilung eines ihrem Anteil an dem bisherigen Aktienkapital entsprechenden Teiles der neuen Aktien oder Genussrechte, sofern nicht ein entgegenstehender Beschluss der Generalversammlung vorliegt. Dieses Recht wird bezüglich der Form, der Frist und der Bedingungen so ausgeübt, wie es von der Generalversammlung beschlossen worden ist.

Art. 7. Sämtliche Aktien lauten auf den Namen. Anstelle von Urkunden über einzelne Aktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgegeben werden.

Am Sitz der Gesellschaft wird über die Namensaktien ein Register geführt, in das die genaue Bezeichnung des Aktionärs, die Zahl seiner Aktien und die Übertragung mit deren Datum eingetragen wird. Die Umwandlung von Namens- in Inhaberaktien ist ausgeschlossen.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Aktie an. Falls eine Aktie das Eigentum von mehreren Personen sein sollte, hat die Gesellschaft das Recht, jegliche Rechte, welche mit dieser Aktie verbunden sind, aufzuheben bis eine Person als einziger Eigentümer gegenüber der Gesellschaft bestimmt worden ist. Die gleiche Regel gilt im Fall eines Konflikts zwischen einem Nießbrauchberechtigten und einem Eigentümer oder zwischen einem Pfandgläubiger und seinem Schuldner.

Art. 8. Jeder Gesellschafter, der seine Aktien ganz oder teilweise übertragen will, muss diese zuvor den anderen Gesellschaftern anbieten.

Der Gesellschafter, welcher sich zu einer Übertragung eines Teiles oder aller seiner Aktien entschließt, teilt diese Absicht dem Verwaltungsrat einschreibebrieflich mit.

Dieses Schreiben enthält die genauen Daten bezüglich der zu übertragenden Aktien, des Preises und der Identität des Kaufinteressenten, sowie ein unwiderrufliches Kaufangebot an die anderen Gesellschafter, welches während der hier-nach beschriebenen Dauer aufrechterhalten werden muss.

Der Verwaltungsrat leitet dieses Angebot unverzüglich an die anderen Gesellschafter weiter, spätestens jedoch fünfzehn Tage nach Erhalt des entsprechenden Einschreibebriefes.

Innerhalb von dreißig Tagen nach Absenden der Mitteilung durch den Verwaltungsrat müssen die anderen Gesellschafter einschreibebrieflich ihre Absicht erklären, von ihrem Vorkaufsrecht nach dem Verhältnis der von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile Gebrauch zu machen, anderenfalls wird das Vorkaufsrecht hinfällig. Will ein Gesellschafter von dem Vorkaufsrecht keinen Gebrauch machen, so muss er dies möglichst frühzeitig, tunlichst eine Woche vor Fristablauf dem Verwaltungsrat einschreibebrieflich mitteilen. Soweit das Vorkaufsrecht von einem oder mehreren Gesellschaftern nicht ausgeübt wird, wächst es den Gesellschaftern zu, die von dem Recht Gebrauch machen und zwar ebenfalls im Verhältnis der von ihnen gehaltenen Anteile. Der Verwaltungsrat wird die übrigen Gesellschafter, sofern dies angesichts der Zahl der Gesellschafter noch durchführbar ist, über die Anwachsung der Vorkaufsrechte jeweils umgehend informieren.

Nach Ablauf dieser Frist teilt der Verwaltungsrat unverzüglich allen Gesellschaftern das Ergebnis des Verfahrens mit. Falls kein Gesellschafter sein Vorkaufsrecht in Anspruch genommen hat, kann der übertragende Gesellschafter, ab Erhalt des Mitteilungsschreibens des Verwaltungsrates, gemäß den in dem Angebot enthaltenen Bedingungen die Aktien veräußern.

Wird das Vorkaufsrecht ausgeübt, wird der Kaufpreis für den Erwerb der Aktien, falls sich die Parteien nicht auf einen Preis einigen können, von einem Sachverständigen festgesetzt, den die Parteien einvernehmlich genannt haben oder der, falls die Parteien sich nicht auf einen Sachverständigen einigen können, durch den Vorsitzenden des Bezirksgerichts Luxemburg ernannt wird.

Der Gesellschafter, welcher gemäß den obigen Bestimmungen Aktien eines anderen Gesellschafters erwirbt, zahlt den Preis innerhalb einer Frist von dreißig Tagen nach Festlegung des Preises.

Über die Aktien der Gesellschaft kann nur ganz oder teilweise verfügt werden bei vorheriger Zustimmung durch die Depotbank.

III. Verwaltung und Aufsicht

Art. 9. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Der Verwaltungsrat wird von Generalversammlung bestellt.

Die Generalversammlung bestimmt die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder.

Die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten. Die Mitglieder des Verwaltungsrates können wiedergewählt werden.

Die Generalversammlung kann ein Mitglied des Verwaltungsrates jederzeit abberufen.

Bei Vakanz eines Verwaltungsratsplatzes steht den verbleibenden Mitgliedern des Verwaltungsrates das Recht zu, für die vorläufige Besetzung des Verwaltungsrates Sorge zu tragen. Die endgültige Wahl wird durch die nächste Generalversammlung vorgenommen.

Die Amtsdauer endet vorzeitig, wenn das Mitglied aus einem Amt ausscheidet, das für seine Bestellung maßgeblich war.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die Befugnis, alle Geschäfte der Gesellschaft zu führen und die Gesellschaft uneingeschränkt gegenüber Dritten zu vertreten. Die Ausübung dieser Befugnisse erfolgt im Rahmen einer von allen Mitgliedern des Verwaltungsrates einstimmig zu erlassenden Geschäftsordnung.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte Ausschüsse bestellen und/oder einzelne Delegierte mit bestimmten Aufgaben ernennen.

Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft gerichtlich und außergerichtlich.

Der Verwaltungsrat kann einer oder mehreren Personen seine Befugnis übertragen, die täglichen Geschäfte der Gesellschaft zu führen, sowie die Gesellschaft im Rahmen dieser Geschäftsführung zu vertreten. Die Übertragung dieser Befugnisse kann sowohl auf Mitglieder des Verwaltungsrates als auch auf Dritte, die nicht Aktionäre zu sein brauchen, erfolgen. Die Übertragung auf ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Zustimmung der Generalversammlung.

Ferner kann der Verwaltungsrat Vollmachten für einzelne Geschäftsbereiche und Sondervollmachten für Einzelgeschäfte an seine Mitglieder oder an Dritte erteilen.

Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft nach außen. Im Rechtsverkehr wird die Gesellschaft grundsätzlich durch die gemeinsamen Unterschriften zweier Verwaltungsratsmitglieder, zweier Geschäftsführer oder eines Verwaltungsratsmitgliedes und eines Geschäftsführers vertreten.

Verfügungen über Bankkonten, Beteiligungen oder zum Vermögen der Gesellschaft gehörende Immobilien sowie Änderungen der Satzung bedürfen der Zustimmung der Depotbank.

Art. 11. Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden und einen oder mehrere Stellvertreter.

Der Vorsitzende erlässt unter Bekanntgabe des Ortes, der Zeit und der Tagesordnung die Einladungen zu Sitzungen des Verwaltungsrates, sooft die Angelegenheiten der Gesellschaft dies erfordern, sowie auf Antrag eines Mitgliedes.

Wenn die Zustimmung aller Verwaltungsratsmitglieder vorliegt, kann auf ein Einberufungsverfahren verzichtet werden. Für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsort in einem früheren Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt wurden, bedarf es keiner gesonderten Einberufung.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates, das an der Teilnahme an einer Sitzung verhindert ist, kann ein anderes Mitglied schriftlich (per Brief, Telefax, Kabeltelegramm, Telegramm, Telex oder E-Mail) zu seiner Vertretung bevollmächtigen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann an einer Sitzung per Konferenzschaltung oder einer ähnlichen Kommunikationstechnik, welche erlaubt, dass die teilnehmenden Personen sich gegenseitig verständigen können, teilnehmen. In diesem Fall gilt das entsprechend teilnehmende Mitglied des Verwaltungsrates als persönlich anwesend.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig sofern zwei Drittel seiner Mitglieder anwesend oder vertreten sind. Ist die Beschlussfähigkeit auf Grund von eventuell bestehenden Interessenkonflikten nicht erreichbar, so können die nicht von dem Interessenkonflikt betroffenen Mitglieder nichtsdestotrotz gültig Beschlüsse fassen.

Die Beschlüsse werden mit einer Stimmenmehrheit von zwei Dritteln gefasst. In der Geschäftsordnung kann für einzelne Beschlüsse eine andere Mehrheit vorgesehen werden.

Auf Veranlassung des Vorsitzenden oder seines Stellvertreters und im Einverständnis aller Mitglieder können Beschlüsse auch auf schriftlichem Wege gefasst werden (Umlaufbeschlüsse). Das Verfahren des Umlaufbeschlusses ist nur zulässig, wenn sich die Gesamtheit der Mitglieder des Verwaltungsrates mit dem Inhalt der vorgeschlagenen Beschlüsse einverstanden erklärt. Als schriftliche Beschlussfassung im Sinne eines Umlaufbeschlusses gelten ebenfalls die Stimmabgabe per Brief, Telefax, Kabeltelegramm, Telegramm, Telex oder E-Mail.

Die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates sind, unbeschadet des vorstehenden Absatzes, durch Protokolle zu beurkunden die vom Vorsitzenden und vom Protokollführer zu unterzeichnen sind.

Die Beglaubigung von Auszügen erfolgt in der Regel durch den Vorsitzenden und den Protokollführer, der nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss. Sie kann auch durch zwei beliebige Mitglieder vorgenommen werden.

Art. 12. Falls ein Verwaltungsratsmitglied ein persönliches, der Gesellschaft entgegengesetztes Interesse an einem Geschäft der Gesellschaft hat, welches dem Verwaltungsrat zwecks Beratung und/oder Entscheidung vorgelegt wird, muss es den Verwaltungsrat davon unterrichten und darf an der Beratung und Entscheidung zu einem solchen Geschäft nicht teilnehmen.

Dieses Geschäft, sowie das Interesse, das ein Verwaltungsratsmitglied daran hat, werden der nächsten Versammlung der Aktionäre zur Kenntnis gebracht.

Kein Vertrag bzw. kein anderes Geschäft zwischen der Gesellschaft und anderen Gesellschaften oder Unternehmen wird durch die Tatsache berührt oder ungültig, dass einer oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft ein persönliches Interesse haben oder Verwaltungsratsmitglieder, Gesellschafter, Teilhaber, Prokuristen oder Angestellte einer anderen Gesellschaft oder eines anderen Unternehmens sind. Ein Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft, das gleichzeitig Funktionen als Verwaltungsratsmitglied, Geschäftsführer oder Angestellter in einer anderen Gesellschaft oder Firma ausübt, mit der die Gesellschaft Verträge abschließt oder sonstwie in Geschäftsverbindung tritt, ist aus dem alleinigen Grunde seiner Zugehörigkeit zu dieser Gesellschaft oder Firma nicht daran gehindert, zu allen Fragen bezüglich eines solchen Vertrags oder eines solchen Geschäfts seine Meinung zu äußern, seine Stimme abzugeben oder sonstige Handlungen vorzunehmen.

Art. 13. Mit der Aufsicht und der Kontrolle über die Tätigkeit der Gesellschaft wird ein Kommissar, der nicht Gesellschafter zu sein braucht, betraut, oder, wenn vom Gesetz vorgeschrieben, ein Wirtschaftsprüfer. Die Generalversammlung bestellt den Kommissar und legt dessen Amtsdauer fest, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Die Generalversammlung kann den Kommissar jederzeit abberufen. Der Kommissar kann wiedergewählt werden.

IV. Generalversammlungen

Art. 14. Die Generalversammlung der Aktionäre kann über alle Angelegenheiten der Gesellschaft befinden. Ihr sind insbesondere folgende Beschlüsse vorbehalten:

- a) Bestellung und Abberufung der Mitglieder des Verwaltungsrates und der Rechnungsprüfer sowie die Festsetzung ihrer Vergütungen;
- b) Genehmigung des Jahresabschlusses;
- c) Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars;
- d) Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses;
- e) Änderung der Satzung;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 15. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde, spätestens jedoch am 1. Juni um 10.00 Uhr statt.

Ist dieser Tag in einem Jahr ein gesetzlicher Feiertag oder ein Bankfeiertag, so gilt der nächste Bankarbeitstag als der Tag an dem die Generalversammlung spätestens stattfinden muss.

Ordentliche Generalversammlungen finden am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, im Einberufungsschreiben angegebenen Ort, statt.

Außerordentliche Generalversammlungen werden an dem im Einberufungsschreiben bezeichneten Ort abgehalten.

Art. 16. Die Generalversammlungen werden durch Einschreibebriefe an alle Namensaktionäre einberufen. Die Einberufungsfrist beträgt mindestens acht Kalendertage.

Sie muss innerhalb eines Monats einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten, den Verwaltungsrat oder den Kommissar hierzu durch ein schriftliches Gesuch unter Angabe der Tagesordnung auffordern.

Sind alle Aktionäre anwesend oder vertreten und verzichten auf das Einberufungsverfahren, so kann die Generalversammlung auch ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Die Tagesordnung der Generalversammlung wird vom Verwaltungsrat festgelegt. Aktionäre, die zusammen mindestens ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten, können vor der Einberufung der Generalversammlung die Aufnahme einzelner Punkte auf die Tagesordnung verlangen.

Art. 17. Vorsitzender der Generalversammlung ist der Vorsitzende des Verwaltungsrates oder, bei seiner Verhinderung, ein stellvertretender Vorsitzender, ein sonstiges Mitglied des Verwaltungsrates oder eine sonst von der Generalversammlung bestimmte Person. Der Vorsitzende ernennt einen Schriftführer und die Aktionäre wählen einen Stimmenprüfer.

Jeder Aktionär ist berechtigt an der Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich aufgrund privatschriftlicher Vollmacht durch einen anderen Aktionär oder durch einen Dritten vertreten lassen.

Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Zur Beschlussfähigkeit der Versammlung der Aktionäre besteht keine Mindestanwesenheitspflicht der ausgegebenen Aktien. Bei Beschlüssen hinsichtlich von Satzungsänderungen der Gesellschaft sind jedoch die in Artikel 67-1 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorhergesehenen Beschlussfähigkeitsbestimmungen zu beachten.

Soweit vom Gesetz nichts anderes bestimmt wird, werden die auf ordnungsgemäß einberufenen Versammlungen der Aktionäre gefassten Beschlüsse durch eine Mehrheit der anwesenden oder vertretenen und an der Abstimmung teilnehmenden Aktien genehmigt.

Änderungen an der Satzung der Gesellschaft können nur mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien beschlossen werden.

Über die Verhandlungen und Beschlüsse der Generalversammlungen werden Protokolle geführt, die von den jeweiligen Vorsitzenden, Schriftführer und Stimmenprüfer unterzeichnet werden, sowie von den Aktionären, die solches wünschen.

Beglaubigte Kopien oder Auszüge dieser Protokolle werden vom Vorsitzenden des Verwaltungsrats oder von einem seiner Stellvertreter bzw. von zwei beliebigen Mitglieder des Verwaltungsrats unterzeichnet.

V. Geschäftsjahr, Jahresabschluss und Verwendung des Jahresergebnisses

Art. 18. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten April und endet am einunddreißigsten März eines jeden Jahres.

Art. 19. Jedes Jahr, zum einunddreißigsten März, erstellt der Verwaltungsrat ein Verzeichnis sämtlicher Vermögenswerte, Forderungen und Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz, sowie die Gewinn- und Verlustrechnung, unter Bildung der erforderlichen Rückstellungen.

Wenigstens einen Monat vor der ordentlichen Generalversammlung legt der Verwaltungsrat die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft dem Kommissar vor, der seinerseits der Generalversammlung Bericht erstattet und Vorschläge unterbreitet.

Die Gesellschaft reicht zusätzlich monatlich Vermögensaufstellungen bei der Gesellschaft deutschen Rechts TMW PRAMERICA PROPERTY INVESTMENT GmbH (oder deren Nachfolgegesellschaft) und der Depotbank ein und lässt diese Vermögensaufstellungen einmal jährlich anhand des von einem Abschlussprüfer mit einem Bestätigungsvermerk versehenen Jahresabschlusses der Gesellschaft prüfen.

Art. 20. Fünf Prozent des in dem Geschäftsjahr erzielten Reingewinnes sind dem gesetzlichen Reservefonds zuzuführen, solange dieser zehn Prozent des nominellen Aktienkapitals nicht erreicht.

Über den verbleibenden Bilanzgewinn verfügt die Generalversammlung auf Vorschlag des Verwaltungsrates.

Eine auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat festgesetzten Stellen und Daten zur Auszahlung.

Unter Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt Zwischendividenden auszuzahlen.

VI. Auflösung und Liquidation

Art. 21. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, zu welcher Zeit und aus welchem Grunde sie auch erfolgen möge, wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können und von der Generalversammlung bestellt werden. Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse des bzw. der Liquidatoren.

Wenn kein Liquidator bestellt wird, wird die Liquidation von den Mitgliedern des Verwaltungsrates durchgeführt.

VII. Allgemeine Bestimmung

Art. 22. Für alle Punkte, die in dieser Satzung nicht oder nicht wirksam festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Marc, C. Jungers, T. Colbett, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 19 avril 2005, vol. 431, fol. 86, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Leyers.

Für gleichlautende Abschrift, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Capellen, den 2. Mai 2005.

C. Mines.

(036170.3/225/292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

BRIGSTON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 79.260.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des associés tenue le 1^{er} septembre 2004

Résolution

L'assemblée nomme comme commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE PROBITAS, S.à r.l., 146, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, R.C. B 93.065.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 9 mai 2005.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01407. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036784.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 5,012,097,300.-.

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 99.124.

In the year two thousand five, the twentieth January.

Before Mr. Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 99.124 (the Company). The Company has been incorporated on 10 February 2004 pursuant to a deed of Mr. Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - n° 360 of 1 April 2004. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 21 July 2004 pursuant to a deed of Mr. Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - n° 1031 of 15 October 2004.

There appeared WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90.028 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Bernard Beerens, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 19 January 2005,

which proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of USD 1,070,366,850.- (one billion seventy million three hundred sixty-six thousand eight hundred fifty US Dollars) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 5,012,097,300.- (five billion twelve million ninety-seven thousand three hundred US Dollars) represented by 100,241,946 (one hundred million two hundred forty-one thousand nine hundred forty-six) shares having a nominal value of USD 50.- (fifty US Dollars) each to USD 3,941,730,450.- (three billion nine hundred forty-one million seven hundred thirty thousand four hundred fifty US Dollars) by way of the cancellation of 21,407,337 (twenty-one million four hundred seven thousand three hundred thirty-seven) shares held by the Sole Shareholder in the Company, with a payment in kind to the Sole Shareholder;

2. Amendment of the first paragraph of article 4 of the Articles;

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and to any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company with the registration of the cancelled shares in the share register of the Company; and

4. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of USD 1,070,366,850.- (one billion seventy million three hundred sixty-six thousand eight hundred fifty US Dollars) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 5,012,097,300.- (five billion twelve million ninety-seven thousand three hundred US Dollars) represented by 100,241,946 (one hundred million two hundred forty-one thousand nine hundred forty-six) shares having a nominal value of USD 50.- (fifty US Dollars) each to USD 3,941,730,450.- (three billion nine hundred forty-one million seven hundred thirty thousand four hundred fifty US Dollars) by way of the cancellation of 21,407,337 (twenty-one million four hundred seven thousand three hundred thirty-seven) shares held by the Sole Shareholder in the Company, with a payment in kind to the Sole Shareholder consisting of loan receivables in an amount of USD 1,070,366,850.- (one billion seventy million three hundred sixty-six thousand eight hundred fifty US Dollars) under a loan agreement dated 20 January 2005 by and between WPP LUXEMBOURG BETA TWO, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98.276 (BETA TWO), as lender and the Company, as borrower, such loan receivables having been contributed as follows:

(i) by BETA TWO to WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 79.015 (BETA) at the occasion of the extraordinary general meeting of the sole shareholder of BETA TWO held before the undersigned notary on 20 January 2005;

(ii) by BETA to WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 68.213 (LUX), at the occasion of the extraordinary general meeting of the sole shareholder of Beta held before the undersigned notary on 20 January 2005;

(iii) by LUX to the Company at the occasion of the extraordinary general meeting of the sole shareholder of LUX held before the undersigned notary on 20 January 2005; and in fine

(iv) by the Company to the Sole Shareholder at the occasion of the present meeting with the consequence that the claims of the Company in an amount of USD 1,070,366,850.- be subsequently extinguished (extinction par confusion) in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is further to the decrease in capital as follows: WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l.: 78,834,609 shares.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 4 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

«**Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at USD 3,941,730,450.- (three billion nine hundred forty-one million seven hundred thirty thousand four hundred fifty US dollars), represented by 78,834,609 (seventy-eight million eight hundred thirty-four thousand six hundred nine) shares having a nominal value of USD 50.- (fifty US Dollars) per share.»

Third resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.124 (la Société). La Société a été constituée le 10 février 2004 par acte de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - n° 360 du 1^{er} avril 2004. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 21 juillet 2004 par un acte de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - n° 1031 du 15 octobre 2004.

A comparu WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.028 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Bernard Beerens, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de USD 1.070.366.850,- (un milliard soixante-dix millions trois cent soixante-six mille huit cent cinquante dollars des Etats-Unis) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 5.012.097.300,- (cinq milliards douze millions quatre-vingt-dix-sept mille trois cents dollars des Etats-Unis), représenté par 100.241.946 (cent millions deux cent quarante et un mille neuf cent quarante-six) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 50,- (cinquante dollars des Etats-Unis) chacune à USD 3.941.730.450,- (trois milliards neuf cent quarante et un millions sept cent trente mille quatre cent cinquante dollars des Etats-Unis) par l'annulation de 21.407.337 (vingt et un millions quatre cent sept mille trois cent trente-sept) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans la Société, avec un remboursement en nature à l'Associé Unique.

2. Modification du premier paragraphe de l'article 4 des Statuts;

3. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre des parts sociales de la Société; et

4. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de USD 1.070.366.850,- (un milliard soixante-dix millions trois cent soixante-six mille huit cent cinquante dollars des Etats-Unis) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 5.012.097.300,- (cinq milliards douze millions quatre-vingt-dix-sept mille trois cents dollars des Etats-Unis), représenté par 100.241.946 (cent millions deux cent quarante et un mille neuf cent quarante-six) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 50,- (cinquante dollars des Etats-Unis) chacune à USD 3.941.730.450,- (trois milliards neuf cent quarante et un millions sept cent trente mille quatre cent cinquante dollars des

Etats-Unis) par l'annulation de 21.407.337 (vingt et un millions quatre cent sept mille trois cent trente sept) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans la Société, avec un remboursement en nature à l'Associé Unique qui consiste en créances d'un montant de USD 1.070.366.850,- (un milliard soixante-dix millions trois cent soixante-six mille huit cent cinquante dollars des Etats-Unis) en vertu d'un contrat de prêt du 20 janvier 2005 entre WPP LUXEMBOURG BETA TWO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.276 (BETA TWO) en tant que prêteur et la Société en tant qu'emprunteur, ces créances ayant été apportées de la manière suivante:

(i) par BETA TWO à WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 79.015 (BETA) à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de BETA TWO tenue devant le notaire instrumentaire le 20 janvier 2005;

(ii) par BETA à WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 68.213 (LUX) à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Beta tenue devant le notaire instrumentaire le 20 janvier 2005;

(iii) par LUX à la Société à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de LUX tenue devant le notaire instrumentaire le 20 janvier 2005; et in fine

(iv) par la Société à l'Associé Unique à l'occasion de la présente Assemblée en conséquence de quoi les créances de la Société d'un montant de USD 1.070.366.850,- (un milliard soixante-dix millions trois cent soixante-six mille huit cent cinquante dollars des Etats-Unis) seront échues par la suite (extinction par confusion) conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.

L'Assemblée décide d'enregistrer que suite à la réduction du capital, l'actionariat de la Société se compose comme suit:

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l.: 78.834.609 parts sociales.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivant:

«**Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 3.941.730.450,- (trois milliards neuf cent quarante et un millions sept cent trente mille quatre cent cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 78.834.609 (soixante-dix-huit millions huit cent trente-quatre six cent neuf) parts sociales d'une valeur nominale de USD 50,- (cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder au nom de la société à l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre des parts sociales de la société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Beerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, vol. 146S, fol. 90, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

J. Elvinger.

(036036.3/211/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

M.M.WARBURG-LUXINVEST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

H. R. Luxemburg B 29.905.

Im Jahre zweitausendfünf, den achzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Versammelte sich die außerordentliche Gesellschafterversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft M.M.WARBURG-LUXINVEST S.A., mit Sitz in L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent,

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar André Schwachtgen im Amtssitz in Luxemburg am 23. Januar 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 151 vom 1. Juni 1989, zuletzt abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 30. Dezember 2004, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 29.905.

Die Versammlung wurde eröffnet um 9.30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Peter Johannsen, Bankkaufmann, berufsansässig in Luxemburg-Eich.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Dame Anja Franzen, Bankangestellte, berufsansässig in Luxemburg-Eich.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Dame Claudia Steffen, Bankangestellte, berufsansässig in Luxemburg-Eich.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft M.M.WARBURG-LUXINVEST S.A. sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, daß die 1.000 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außergewöhnlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Erhöhung des Kapitals um EUR 300.000,00 auf EUR 1.300.000,00 durch Einzahlung der Aktionäre im Verhältnis der von ihnen innegehaltenen Aktien.

2. Abänderung von Artikel 5 der Satzung zum folgenden Wortlaut:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million dreihunderttausend Euro (EUR 1.300.000,00), eingeteilt in ein-tausend (1.000) Aktien ohne Nennwert.»

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, wurden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst das Kapital von EUR 1.000.000,00 auf EUR 1.300.000,00 zu erhöhen.

Einzahlung

Die Erhöhung geschieht vermittels Bareinzahlung der Aktionäre im Verhältnis der von ihnen innegehaltenen Aktien, so dass mithin die Summe von EUR 300.000,00 der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt infolge vorangegangener Kapitalerhöhung Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million dreihunderttausend Euro (EUR 1.300.000,00), eingeteilt in ein-tausend (1.000) Aktien ohne Nennwert.»

Erklärung des amtierenden Notars:

Der amtierende Notar erklärt dass die Bedingungen der Artikel 26 und 32-1 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 erfüllt sind.

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 10.00 Uhr.

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden abgeschätzt auf 4.500,00 EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Mitglieder des Büros, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Johannsen, A. Franzen, C. Steffen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, vol. 147S, fol. 99, case 9. – Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 3. Mai 2005.

P. Decker.

(036425.3/206/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

M.M.WARBURG-LUXINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 29.905.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, le 3 mai 2005.

Pour la société

P. Decker

(036428.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

42904

**PAN EUROPEAN HEALTH FOOD S.A., Société Anonyme,
(anc. MARILLA LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 76.708.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 7 juin 2004, que les personnes suivantes sont nommées aux fonctions d'administrateurs de la société, avec effet immédiat:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Soren Helmer Jensen, administrateur de Sociétés, né le 10 mai 1954 à Copenhague, Danemark, et demeurant au 235, avenue du Prince d'Orange, B-1180 Bruxelles, Belgique.

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Henrik Thufason, administrateur de sociétés, né le 17 août 1947 à Frederiksberg, Danemark, et demeurant au Frederiksberg 3, Copenhague, Danemark;

- Monsieur Walter Delmulle, administrateur de sociétés, né le 10 septembre 1952 à Gent, Belgique, et demeurant au Diepestraat 11, B-9890 Gavere, Belgique.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 9 mai 2005.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01410. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036777.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

**PAN EUROPEAN HEALTH FOOD S.A., Société Anonyme,
(anc. MARILLA LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 76.708.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des associés tenue le 1^{er} septembre 2004

Résolution

L'assemblée nomme comme commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE PROBITAS, S.à r.l., 146, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, R.C. B 93.065.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 9 mai 2005.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01413. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036780.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

MONTEPASCHI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 80.832.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 avril 2005, réf. LSO-BD06521, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour MONTEPASCHI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme

H. de Graaf

Administrateur

(036876.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

RESCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.
R. C. Luxembourg B 47.175.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00323, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Signature.

(036945.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

RESCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.
R. C. Luxembourg B 47.175.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00324, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Signature.

(036946.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

RESCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.
R. C. Luxembourg B 47.175.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00325 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Signature.

(036948.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

RESCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.
R. C. Luxembourg B 47.175.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Signature.

(036949.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

RESCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.
R. C. Luxembourg B 47.175.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Signature.

(036950.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

SOTRAIMO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 19, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 27.203.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04319, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

Signature.

(037032.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

42906

BRIGSTON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 79.260.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 7 juin 2004, que les personnes suivantes sont nommées aux fonctions d'administrateurs de la société, avec effet immédiat:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Soren Helmer Jensen, administrateur de Sociétés, né le 10 mai 1954 à Copenhague, Danemark, et demeurant au 235, avenue du Prince d'Orange, B-1180 Bruxelles, Belgique.

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Henrik Thufason, administrateur de sociétés, né le 17 août 1947 à Frederiksberg, Danemark, et demeurant au Frederiksberg 3, Copenhague, Danemark;

- Monsieur Walter Delmulle, administrateur de sociétés, né le 10 septembre 1952 à Gent, Belgique, et demeurant au Diepestraat 11, B-9890 Gavere, Belgique.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 9 mai 2005.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01405. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036783.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

TROY PIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 107.288.

Il résulte de plusieurs contrats de transfert de parts sociales signés en date du 29 mars 2005, que:

* TROY II (anciennement TROY, S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 93.039, a transféré les cinq cents (500) parts sociales qu'elle détenait dans la société à APAX WW NOMINEES LTD, une limited company constituée et régie selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 15 Portland Place, Londres WIB 1PT, Royaume-Uni, inscrite auprès du Companies' House, Royaume-Uni, sous le numéro 04693597 ainsi qu'à TPG PARTNERS IV LP, un limited partnership constitué et régi selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Trust Center, 12900 Orange Street, Wilmington, County of New Castle Delaware, U.S.A., inscrite sous le numéro 3717485;

* APAX WW NOMINEES LTD, une limited company constituée et régie selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 15 Portland Place, Londres WIB 1PT, Royaume-Uni, inscrite auprès du Companies' House, Royaume-Uni, sous le numéro 04693597 et TPG PARTNERS IV LP, un limited partnership, constitué et régi selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Trust Center, 12900 Orange Street, Wilmington, County of New Castle Delaware, U.S.A., inscrite sous le numéro 3717485, ont transféré les cinq cents (500) parts sociales qu'elles détenaient dans la société à TROY (anciennement TROY II, S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 107.292.

Depuis cette date, les cinq cents (500) parts sociales de la Société sont toutes détenues par TROY (anciennement TROY II, S.à r.l.), ayant son siège social au 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Total: cinq cents 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2005.

TROY PIK, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00528. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036795.3/250/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

42907

**CHILLED INVESTMENTS 2 S.A., Société Anonyme,
(anc. HAMITY LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 80.442.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 7 juin 2004, que les personnes suivantes sont nommées aux fonctions d'administrateurs de la société, avec effet immédiat:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Soren Helmer Jensen, administrateur de Sociétés, né le 10 mai 1954 à Copenhague, Danemark, et demeurant au 235, avenue du Prince d'Orange, B-1180 Bruxelles, Belgique.

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Henrik Thufason, administrateur de sociétés, né le 17 août 1947 à Frederiksberg, Danemark, et demeurant au Frederiksberg 3, Copenhague, Danemark;

- Monsieur Walter Delmulle, administrateur de sociétés, né le 10 septembre 1952 à Gent, Belgique, et demeurant au Diepestraat 11, B-9890 Gavere, Belgique.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 9 mai 2005.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01404. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036786.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

**CHILLED INVESTMENTS 2 S.A., Société Anonyme,
(anc. HAMITY LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 80.442.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des associés tenue le 1^{er} septembre 2004

Résolution

L'assemblée nomme comme commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE PROBITAS, S.à r.l., 146, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, R.C. B 93.065.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 9 mai 2005.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01402. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036788.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

RODELUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 42.384.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00274, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour RODELUX S.A., Société Anonyme Holding

J. Claeys

Administrateur

(036879.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

TROY III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 107.291.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 29 mars 2005, que TROY II (anciennement TROY, S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 93.039, a transféré les cinq cents (500) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à A.C.V. FINANCE CONSULTING SERVICES, BUYING AND SELLING OF REAL PROPERTY, AGENCIES, HOLDINGS Société Anonyme (laquelle société sera renommée TROY GAC TELECOMMUNICATIONS Société Anonyme), une société anonyme constituée et régie selon les lois de Grèce, ayant son siège social au 2, Ag. Theodoron Sq. and Evripidou Street, 105 61 Athènes, Grèce, immatriculée auprès du registre grec des sociétés anonymes sous le numéro B 55017/01/B/03/446.

Depuis cette date, les cinq cents (500) parts sociales de la Société sont toutes détenues par A.C.V. FINANCE CONSULTING SERVICES, BUYING AND SELLING OF REAL PROPERTY, AGENCIES, HOLDINGS Société Anonyme, ayant son siège social au 2, Ag. Theodoron Sq. and Evripidou Street, 105 61 Athènes, Grèce (laquelle société sera renommée TROY GAC TELECOMMUNICATIONS Société Anonyme).

Total: cinq cents 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2005.

TROY III, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00536. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036790.3/250/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

REALEST FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.601.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Signature.

(036873.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Registered office: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 69.788.

In the year two thousand and five, on the twenty-second of April.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the denomination of ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG, R. C. Luxembourg B 69.788, and having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated May 14, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 559 of July 21, 1999.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the undersigned notary, dated June 18, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 923 of September 16, 2004.

The meeting begins at nine fifteen a.m., Mrs Lynsey Blair, private employee, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the three billion three hundred and thirty million one hundred and forty-one thousand nine hundred and eighty-five (3,330,141,985) repurchaseable Class A Ordinary Shares and one million (1,000,000) repurchaseable Class B Ordinary Shares with a par value of two US dollars (USD 2.-) each, representing the total capital of six billion six hundred and sixty-two million two hundred and eighty-three thousand nine hundred and seventy US dollars (USD 6,662,283,970.-) are duly represented at this

meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, all the shareholders having agreed to meet without prior notice.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders all represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxies, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change the date of the annual General Meeting from the third Monday in the month of June each year at 10.00 a.m. to the last Tuesday in the month of June at 10.30 a.m.

2. Subsequent amendment of Article 24.1, of the Articles of Incorporation.

3. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

Unique resolution

The General Meeting resolves to change the date of the annual General Meeting from the third Monday in the month of June each year at 10.00 a.m. to the last Tuesday in the month of June at 10.30 a.m.

As a consequence, Article 24.1 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 24.1.** A General Meeting shall be held at the Registered Office on the last Tuesday of the month of June at 10.30 a.m. in Luxembourg or at any other place indicated in the convening notice of the meeting. If this day is not a Business Day, the meeting will take place on the first Business Day thereafter at the same time.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at nine thirty a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG, R. C. Luxembourg B 69.788, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 559 du 21 juillet 1999.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 923 du 16 septembre 2004.

La séance est ouverte à neuf heures quinze sous la présidence de Madame Lynsey Blair, employée privée, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragançe, L-1255 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois milliards trois cent trente millions cent quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-cinq (3.330.141.985) actions ordinaires rachetables de classe A et le un million d'actions ordinaires rachetables de classe B d'une valeur nominale de deux dollars US (USD 2,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de six milliards six cent soixante-deux millions deux cent quatre-vingt-trois mille neuf cent soixante-dix dollars US (USD 6.662.283.970,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures de la mandataire des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du troisième lundi du mois de juin chaque année à 10.00 heures au dernier mardi du mois de juin à 10.30 heures.

2. Modification subséquente de l'article 24.1 des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution unique

L'Assemblée Générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du troisième lundi du mois de juin chaque année à 10.00 heures au dernier mardi du mois de juin à 10.30 heures.

En conséquence, l'article 24.1 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 24.1.** Une Assemblée Générale sera tenue au siège social le dernier mardi du mois de juin à 10.30 heures à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation à l'Assemblée. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée aura lieu le premier Jour Ouvrable suivant à la même heure.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à neuf heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Blair, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, vol. 148S, fol. 3, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(036898.2/230/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 69.788.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 568 du 22 avril 2005 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(036899.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

TROY V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 107.289.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 29 mars 2005, que TROY II (anciennement TROY, S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 93.039, a transféré les cinq cents (500) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à A.C.V. FINANCE CONSULTING SERVICES, BUYING AND SELLING OF REAL PROPERTY, AGENCIES, HOLDINGS Société Anonyme (laquelle société sera renommée TROY GAC TELECOMMUNICATIONS Société Anonyme), une société anonyme constituée et régie selon les lois de Grèce, ayant son siège social au 2, Ag. Theodoron Sq. and Evripidou Street, 105 61 Athènes, Grèce, immatriculée auprès du registre grec des sociétés anonymes sous le numéro B 55017/0 I/B/03/446.

Depuis cette date, les cinq cents (500) parts sociales de la Société sont toutes détenues par A.C.V. FINANCE CONSULTING SERVICES, BUYING AND SELLING OF REAL PROPERTY, AGENCIES, HOLDINGS Société Anonyme, ayant son siège social au 2, Ag. Theodoron Sq. and Evripidou Street, 105 61 Athènes, Grèce (laquelle société sera renommée Troy GAC Telecommunications Société Anonyme).

Total: cinq cents 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2005.

TROY V, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00537. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036792.3/250/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

TROY, Société à responsabilité limitée,**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 107.292.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 29 mars 2005, que TROY II (anciennement TROY, S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 93.039, a transféré les cinq cents (500) parts sociales qu'elle détenait dans la société à APAX WW NOMINEES LTD, une limited company constituée et régie selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 15 Portland Place, Londres WIB 1PT, Royaume-Uni, inscrite auprès du Companies' House, Royaume-Uni, sous le numéro 04693597 ainsi qu'à TPG PARTNERS IV LP, un limited partnership constitué et régi selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Trust Center, 12900 Orange Street, Wilmington, County of New Castle Delaware, U.S.A., inscrite sous le numéro 3717485;

Depuis cette date, les cinq cents (500) parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

APAX WW NOMINEES LTD, ayant son siège social à 15 Portland Place, Londres WIB 1PT, Royaume-Uni, deux cent cinquante	250 parts sociales
TPG PARTNERS IV LP, ayant son siège social à c/o Corporation Trust Center, 12900 Orange Street, Wilmington, County of New Castle Delaware, U.S.A., deux cent cinquante	250 parts sociales
Total: cinq cents	500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2005.

TROY

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00530. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036793.3/250/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

LSF WOHN PARK INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 78.749.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Signature.

(037064.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

LSF WOHN PARK INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 78.749.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01376, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Signature.

(037066.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

LSF PlattenB INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 88.665.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01379, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Signature.

(037068.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

LSF PlattenB INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 88.665.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01381, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Signature.

(037069.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

HERITIERS JULES GALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 52.907.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signatures

(037210.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

TEK.COM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 86.377.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02202, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2005.

Pour TEK.COM, S.à r.l.

Signature

Mandataire

(037290.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

TAMSAT WIRELESS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 92.222.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01546, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour la société

Signature

Mandataire

(037292.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.
